

## CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A DAKAR

### 1<sup>ère</sup> CAMPAGNE DES BOURSES SCOLAIRES ANNEE 2021/2022

**Date limite de dépôt des dossiers pour présentation au 1er Conseil Consulaire des Bourses Scolaires : 18 février 2021**

*SUR INSTRUCTIONS DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER*

#### **INFORMATIONS A LIRE AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION**

**⚠ DEPOT SANS RENDEZ-VOUS / SANS ENTRETIEN** : Au regard du contexte sanitaire, les modalités de dépôt des dossiers sont les suivantes :

- Les familles sont invitées à déposer leur dossier à l'accueil du Consulat Général, sans Rendez-vous du lundi au jeudi de 14h30 à 16h30, dans des bannettes prévues à cet effet.
- Les familles devront transmettre un **dossier complet, sous enveloppe scellée - précisant le numéro famille (à 4 chiffres)/nom/prénom des enfants ou la mention « 1<sup>ère</sup> demande » pour les nouveaux demandeurs.**
- Tous les justificatifs devront être présentés en **photocopies (hormis le formulaire de demande dûment renseigné et signé, et le courrier de demande qui devront être présentés en original)**.
- **Important** : les demandeurs veilleront également à bien **préciser sur le formulaire leurs coordonnées téléphoniques et adresse(s) électroniques(s)**.
- Sauf cas particuliers, et uniquement sur proposition du service des bourses scolaires, **aucun rendez-vous ne sera délivré aux familles.**
- Selon les instructions AEFÉ, **tout dossier présenté INCOMPLET entraîne un rejet automatique de la demande et tout dossier déposé HORS DELAI sera jugé irrecevable.**
- **Le Conseil Consulaire des Bourses se réserve le droit de vérifier l'exactitude des déclarations**, de faire diligenter des visites à domicile et de vérifier l'authenticité des documents présentés auprès des administrations compétentes (services fiscaux, état civil notamment).

**Liste des pièces à fournir : ATTENTION, des justificatifs supplémentaires pourront éventuellement être sollicités par le Conseil Consulaire ./.**

- 1 - Un formulaire par famille (dûment renseigné et signé par le demandeur)**
- 2 - Un courrier de demande de bourses** adressé au Consulat général de France à Dakar
- 3 - Le livret de famille ou acte de naissance des enfants de l'ensemble de la fratrie** ainsi que :
  - **Pour les personnes divorcées** : Jugement de divorce (mentionnant la garde des enfants, et, le cas échéant, la pension alimentaire assumée par l'un ou l'autre des parents)
  - **Pour les personnes se déclarant séparées et/ou célibataire** : Jugement de garde des enfants et attestation de non-concubinage
  - **Pour les personnes veuves** : Copie de l'acte de décès (si le livret de famille ne comporte pas l'inscription du décès), les justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin
  - **Pour les enfants handicapés à charge** : Carte d'invalidité (MDPH) et/ou attestation de l'allocation versée par poste à l'enfant (AEH)
  - **Pour les enfants dont la garde est confiée à un tiers** : Copie du jugement du Tribunal confiant la garde (délégation d'autorité parentale)
- 4 - Certificats d'inscription au registre des français établis hors de France** du parent et des enfants demandeurs de bourses **en cours de validité**
- 5 - Certificat de scolarité de 2020/2021 de chaque enfant à charge**
- 6 - Passeport de tous les membres de la famille, y compris pour les non-résidents au Sénégal (photocopier les pages tamponnées des voyages de 2018 à 2020)**  
**\*\*\*\*ATTENTION : les détenteurs de plusieurs passeports doivent présenter chacun d'entre eux**
- 7 - Justificatifs de domicile (à l'étranger et/ou au Sénégal)** : 3 dernières quittances de loyer et 3 dernières factures d'électricité (SENELEC ou WOYOFAL)

- 8 - Justificatifs de ressources 2020** : Fournir les justificatifs des ressources globales des deux parents ou du nouveau foyer constitué par le parent demandeur pour l'année 2020
- a) Pour les salariés :**
- **12 bulletins de salaire de 2020 et attestation de l'employeur visée** faisant apparaître le revenu brut et net annuel, les cotisations sociales obligatoires et les impôts payés par l'employé
  - **Attestation de l'employeur** récapitulant les **primes et autres avantages** perçus sur l'année 2020
  - **Statuts de la société si lien familial avec employeur**
- b) Pour les retraités ou pensionnés** : Relevé annuel 2020 (-> <https://www.info-retraite.fr/portail-info/home.html>)
- c) Pour les commerçants, les professions libérales et les gérants salariés :**
- **Attestation visée justifiant du revenu mensuel retiré de l'activité libérale (ou informelle) en 2020**
  - **Quitus fiscal** sur les bénéficiaires ou déclaration des résultats de la société
  - **Statuts de la société**
  - **Compte d'exploitation (CGU) ou bilan comptable établi et visé par un comptable agréé (+ annexe 11)**
  - **Quitus fiscal sur les revenus tirés à titre personnel** de l'activité exercée (état récapitulatif n°1024).
- d) Pour les étudiants et les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :**
- **Justificatifs des revenus** (et justificatif du montant de la bourse reçue, le cas échéant)
- e) Pour les personnes sans emploi** : **Attestation sur l'honneur**, et pour les personnes licenciées, attestation de licenciement mentionnant les indemnités perçues ou à percevoir, ainsi que l'avis d'imposition ou de non-imposition (si chômage en France : récapitulatif de Pôle emploi ou RSA)
- f) Aide(s) familiale(s)** : Attestation sur l'honneur du montant annuel versé (ce document doit être rédigé par la personne versant l'aide), ainsi que les justificatifs afférents (relevés bancaires ou de transfert).
- \*\*\*En cas de mise à disposition** d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par **un proche** : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition, eau, gaz, électricité, personnel de service, billets d'avions, etc.)
- g) Avantages en nature (par l'employeur)**: **En cas de mise à disposition** d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par l'employeur : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition, eau, électricité, personnel de service, billets d'avions, etc..)
- 9 - Attestation de l'employeur** justifiant **de sa participation ou non** aux dépenses de scolarisation
- 10 - Justificatifs du patrimoine immobilier** :
- **Acte notarié précisant le prix d'achat** du (ou des) bien(s) au Sénégal, en France (ou tout autre pays) ; avis de taxe foncière et avis d'imposition 2020 sur les revenus immobiliers perçus
  - Le cas échéant, **justificatif des revenus locatifs annuels** (sinon taxe sur logement vacant)
  - **Tableau d'amortissement du prêt immobilier suite à l'achat du bien**
- 11 - Justificatifs des revenus mobiliers** : Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur(s) portefeuille(s) ou relevés des comptes bancaires
- 12 - Carte grise** du ou des véhicules (auto, moto, scooter) possédés (personnels et/ou de fonction).
- 13 - Charges sociales obligatoires** : Justificatifs des cotisations d'assurance-maladie ou de retraite versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire -CFE-)
- 14 - Pension alimentaire due** : Justificatifs de versement ou de non versement (preuve(s) juridique(s) de non versement de la pension ou des démarches engagées)
- 15 - Mutuelles privées et/ou Caisse des Français de l'Etranger (CFE)** : Le dernier appel trimestriel de cotisations de 2020
- 16 - Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales** du dernier lieu de résidence **en France ou de l'organisme payeur à l'étranger**
- 17 - Récapitulatif des prestations sociales perçues en 2020 en France (CAF) ou à l'étranger**
- 18 - Ensemble des relevés des comptes bancaires courants et épargnes (professionnels et/ou personnels) en France et/ou à l'étranger du foyer (compte joint et individuel du couple) du dernier trimestre 2020**
- 19 - Plan géographique détaillé d'accès au domicile** : Dessin détaillé du quartier et des points de repères dans le quartier permettant d'identifier le domicile ou capture écran itinéraire internet